

LANTOSQUE AUTREMENT



DÉMOCRATIE BÂILLONÉE

Nous voici arrivés à mi-mandat municipal : Trois années qui nous ont permis de mieux comprendre le fonctionnement du Conseil Municipal : **de fait, il n'y en a pas.**

Les décisions se prennent en catimini, l'ensemble des élus ne sont convoqués que pour des séances où tout est déjà décidé : pas de possibilité de dialogue, pas de possibilité d'enrichir le débat par de nouvelles idées, de nouvelles initiatives.

Il n'y a même pas de communication des dossiers avant ces réunions : vous verrez dans les comptes-rendus du Conseil Municipal publiés dans ce journal, que le budget 2017 a été voté sans qu'aucun élu (y compris ceux de la majorité municipale !) ne l'ai eu en mains (ne serait ce que la veille du Conseil Municipal) pour le comprendre, l'étudier.

Comment pouvoir voter un budget sans le connaître ?

Comment et avec qui se prépare ce budget ?

En tout cas, pas avec les conseillers municipaux de Lantosque de la majorité ou de l'opposition.

Nous ne pouvons cautionner de telles pratiques qui sont contraires à la simple démocratie locale.

C'est pourquoi, nous voulons avec nos élus, ouvrir dans notre commune une grande concertation avec vous pour mieux connaître vos besoins, vos problèmes, vos idées, vos projets.

Nous organisons à partir de cet été des réunions de concertation : **le 5 août prochain nous serons à Pélasque** pour vous rencontrer et débattre avec vous de l'avenir de notre commune.

Nous organiserons ainsi des réunions dans tous les quartiers de notre commune dans les mois prochains.

Bien sûr, nous continuerons aussi cet été nos balades pic-nic, ainsi que le concours de boules du 15 août : vous trouverez les dates et les lieux dans ce journal.

En ce moment de tension internationale, d'attentats odieux, de grand chamboulement au niveau national, nous devons garder dans notre commune, ces moments de convivialité et de détente.

LANTOSQUE AUTREMENT

COMPTE- RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

NOUS VOUS PROPOSONS UN COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES CONSEILS MUNICIPAUX CAR NOUS TENONS
A VOUS INFORMER LE PLUS COMPLÈTEMENT POSSIBLE DE LA RÉALITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL
LES REMARQUES DE NOS ÉLUS SONT EN BLEU ET EN ITALIQUE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2017

Absente : Véronique ALLARI (a donné un pouvoir pour la représenter)

Signature du cahier des délibérations du dernier conseil municipal du 31 octobre 2016

Nous avons demandé par écrit d'ajouter les points suivants qui nous paraissent très importants :

- Appel d'offre concernant l'école
- Financement global du projet de l'école
- Projet de restructuration de la place des tilleuls
- Calendrier des travaux votés lors des délibérations et non réalisés à ce jour
- Situation de l'arrêté de péril
- Compte rendu des travaux de la commission de révision des listes électorales

Monsieur le Maire nous répond que le conseil municipal est là pour approuver ou pas les délibérations prévues à l'ordre du jour (par lui-même et sans discussion préalable !).

Les points que nous avons soulevés ne font pas l'objet de délibérations donc ils seront discutés en réunion de travail !

Le problème est que nous ne faisons pas de réunion de travail malgré ses promesses, non tenues, de se réunir une fois par mois au minimum.

Voilà un bon moyen d'esquiver le débat et de ne pas respecter les élus et leurs propositions.

Alain Martel le lui fait remarquer sèchement en lui rappelant que le dernier conseil s'est tenu il y a 4 mois et l'avant dernier il y a 10 mois et qu'il fallait arrêter de dire qu'il faut travailler ensemble, ce qui ne lui a pas plu du tout. Le conseil se poursuit sous une certaine tension avec la revue des points prévus mais sans réponse à nos questions.

I-Construction d'un groupe scolaire-demande de subvention à l'état deuxième tranche :

Demande de subvention afin de compléter le financement global

Vote à l'unanimité

Nous ne savons toujours pas le montant des aides et la part communale à financer sur le budget prévu de 5 millions d'euros.

Les travaux devraient commencer

en mars mais nous ne savons toujours pas à qui sont attribués les lots, par qui et selon quels critères.

2- Convention avec Free Mobile :

Autorisation pour la signature d'une convention pour l'installation et l'exploitation d'un relais de téléphonie mobile à proximité du relais actuel aux Crottes de Loda. Location pour 6000 € par an au minimum (à négocier).

Vote 14 voix pour et 1 voix contre.

3- Convention Météo-France :

Signature d'une convention avec Météo-France d'une durée de 3 ans à titre gratuit pour le placement d'une station de relevés sur la parcelle M753 au quartier le Seuil

Vote à l'unanimité

4- Bois mitraillé parcelle 3P deuxième partie-demande de subvention :

Demande de subvention au conseil départemental pour compenser la perte de valeur du bois mitraillé : 6 euros par mètre cube pour 841 mètres cubes.

Vote à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2017 (SUITE)

5-PDIPR : (Plan départemental des itinéraires pédestres de randonnées)

Déclassement du sentier de Gaudissart départ le Rivet au vallon de la Paiola pour raisons de sécurité (Eboulement)

Reclassement du sentier du Villard (Soma Longa) vers la baisse de Roquebillière et modification du sentier du Rivet vers Turini.

Vote à l'unanimité

6-Soutien de la candidature pour l'inscription par l'Unesco de la promenade des Anglais et de la ville hivernale de Nice sur la liste du patrimoine mondial

Vote à l'unanimité

7-Non valeurs :

Approbation des non valeurs sur l'exercice 2016

concernant quelques créances de loyer ou factures d'eau non payées et ayant fait l'objet de toutes les relances légales du percepteur pour environ 4200 euros.

Vote à l'unanimité

8-Révision des baux :

Révision des baux de location concernés aux dates d'échéances, notamment certains appartements des casernes et les locaux loués au VSAD selon l'indice officiel autour de 1%

Vote à l'unanimité



En conclusion Monsieur le Maire se félicite d'une belle unanimité sur le vote des délibérations !

Chacun jugera de l'importance des points soumis à l'ordre du jour et de la stratégie afin d'éviter de discuter des sujets importants pour notre commune.

Compte rendu de Nice-matin relatant ce Conseil Municipal à noter que la date programmée du mariage des travaux de l'école ont été retardé de 3 mois.



LANTOSQUE

La construction de l'école devrait débuter en mars

Ce premier point du conseil municipal a été précédé d'une mini-altercation entre le maire, Jean Thaon, et le conseiller d'opposition, Alain Martel

Avant d'entrer dans le vif du conseil municipal, une brève altercation a opposé le maire, Jean Thaon, qui parlait de « la nécessité pour l'équipe municipale de travailler ensemble pour le village », à Alain Martel, conseiller municipal d'opposition qui, lui, a rétorqué : « Quand tu dis que nous travaillons ensemble c'est un mensonge, tu travailles tout seul ! »

Cet incident clos, les débats ont pu commencer. La première délibération portait sur la demande d'une 2^e tranche de subvention à l'État d'un montant de 1 040 000 € pour la construction de la nouvelle école au quartier des Casernes.

Convention Free mobile

Une convention va être signée avec l'opérateur de télé-



L'école sera construite sur le terrain contiguë à l'Ehpad Sainte-Croix pour favoriser les échanges intergénérationnels. (Photo M.-F. M.)

phonie Free mobile pour l'implantation d'un relais au lieu-dit « Cavaillé de Loda ». Le renouvellement d'une convention avec Météo France a été voté pour une station météo implantée sur le terrain de la villa dite du « Colonel ».

Sur la parcelle 3P (dans la forêt de Turini) se trouve

du bois mitrillé (type de bois haché par la mitraille ou simplement contenant des éclats de bombes ou d'obus ou des balles) impropre à la vente. Il y en a 841 m², la commune dépose une demande de subvention auprès du conseil départemental pour un prix de 6 € le m².

Plan de promenades et Unesco

Le PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) a été mis en place par le conseil départemental. Il fait l'objet de livrets de randonnée (les fameux Randoxygène). Son parcours est entretenu par les équipes de Force 06. Pé-

riodiquement, des tronçons sont à modifier pour remise en état ou les rendre accessibles à la pratique du VTT. C'est le cas de trois tronçons qui se trouvent sur Lantosque. Le maire a souhaité que la commune apporte son soutien à la ville de Nice pour la candidature de la Promenade des Anglais et de la ville hivernale (hauts quartiers de la ville comme Cimiez où les touristes résident en période hivernale) au Patrimoine mondial de l'Unesco. Les deux dernières délibérations ont consisté dans l'adoption de jeux d'écriture comptable et la révision des baux. Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité sauf celle concernant la convention avec Free mobile qui a enregistré une voix contre.

MARIE-FRANCE MELLONE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

Absent avec procuration
Mrs Ancolio et Martel

Signature du cahier des délibérations .

L'ordre du jour était fort maigre mais il a duré 2h30 non pas tant pour la richesse des débats mais par des digressions et répétitions nombreuses .

Adhésion au nouveau groupement de commandes « approvisionnement en énergie et prestations annexes »

Les communes s'associent et la métropole fait des appels d'offre pour acheter moins cher l'électricité.

Engie a décroché le contrat .Pour la commune de Lantosque cela représente 2 500 € d'économie par an.

Une délibération avait été prise en 2015 ,elle arrive à échéance.Cette

fois ci la délibération sera illimitée .On pourra y négocier d'autres énergies comme le fuel ou le bois .

Quelques interrogations sont posées ;à savoir quelle sera la réactivité des fournisseurs lorsqu'ils auront le monopole ,quelle est la place des petites entreprises ?

Cependant les économies réalisées sont trop importantes pour pouvoir s'en passer .

Votes :14 voix pour ,1 abstention

Projet d 'aménagement et de développement durables:PLUM

Suite à la réunion qui a eu lieu à la mairie, il s'agit pour chacune des 49 communes de s'inscrire dans le projet .Il est vaste et ambitieux, certains craignent que les communes rurales aient peu à y gagner .

M le maire rétorque que les com-

munes ne pourraient seules régler les problèmes de voiries d'aménagement du territoire,... Il évoque entre autre la mise en place rapide d'un service de trains régulier et fréquent entre Nice et Plan du Var-avec navettes vésubiennes - qui faciliterait le transport des habitants de la vallée...

Et de toute façon, l'adhésion des communes est obligatoire ...

Votes :14 voix pour, 1 abstention

Vote du compte administratif et de gestion 2016 du CCAS

Vote à l'unanimité .

Le CCAS ayant été dissout les 6 074,18 € de bénéfice sont intégrés sur le compte de la commune.

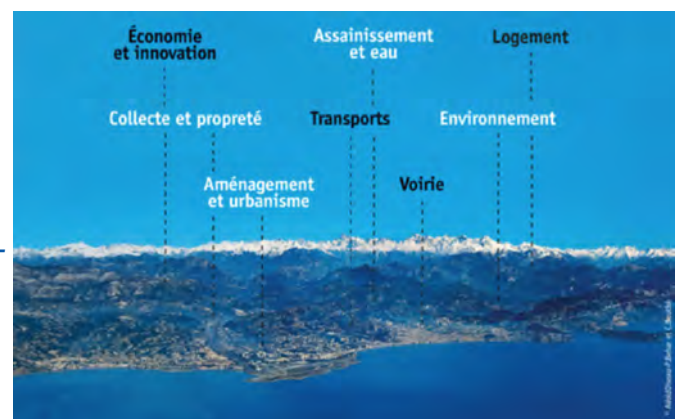
Vote à l'unanimité .

Le PLU Métropolitain.

C'est un outil au service des communes et des citoyens: il va gérer de multiples dossiers de notre métropole et de notre commune et entre autre le code d'urbanisme de notre commune, les transports...

Vous pouvez le consulter en Mairie de Lantosque ou sur le site www.nicecotedazur.org/habitat-urbanisme/plu-metropolitain/les-dossiers-de-consultation

Vous pouvez apporter vos observations soit en Mairie de Lantosque sur le registre de concertation soit en écrivant directement au Président de la Métropole soit par voie électronique: <http://plum.nicecotedazur.com>



VOUS AVEZ UN PROBLÈME A SOUMETTRE, DES QUESTIONS, DES INFORMATIONS A DEMANDER ,
VOUS VOULEZ CONTACTER UN DES TROIS ÉLUS DE LANTOSQUE AUTREMENT
lantosque.autrement2020@gmail.com
<https://www.facebook.com/lantosque.autrement>

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Absents : Jérémie Batail-Dalloni, Philippe Thaon (tous ont donné un pouvoir pour les représenter)

Signature du cahier des délibérations du dernier conseil municipal du 27 mars 2017

Questions Orales posées par Alain Martel :

Demande d'information sur la procédure d'appel d'offre concernant la future école communale aux casernes.

Pourquoi il n'y a pas de commission municipale d'appel d'offre ?

1-Vote des taux d'imposition des 3 taxes locales :

Taux inchangés pour 2017

Taux moyen de la strate (communes similaires)

Taxe d'habitation : 9.49%
11.71%

Foncier bâti : 7.56%
15.75%

Foncier non bâti : 30.26%
45.65%

Vote de l'ensemble des élus

Il nous semble que la logique voudrait que ces taxes soient votées après le vote du budget 2017 : en effet comment savoir les besoins avant la réalisation du budget 2017 ?

2-Approbation du compte administratif 2016 de la commune :

Daniëlle Robini fait la remarque suivante : Malgré notre demande par courrier en date du 22 février dernier nous n'avons pas reçu les éléments chiffrés du compte administratif 2016 et du projet de

budget 2017. Cela fait la 4^{ème} fois que nous délibérons sur les comptes administratifs depuis 2014 et c'est la première fois que nous n'avons pas les éléments avant pour les analyser.

Nous réclamons les comptes suivant le format obligatoire M14 mais nous recevons une version simplifiée pour délibérer.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 976 166, 66 €

Nous constatons une diminution des recettes de 40 688,58 € par rapport à 2015 mais néanmoins supérieures de 142 166,66 € par rapport au budget primitif voté en 2016.

Dépenses : 730 020,46 €

Nous constatons une diminution des dépenses de 60 214,00 € mais très inférieures de 245 680,00 € prévues au budget primitif voté en 2016.

Il est à noter qu'il n'y a pas de subventions versées aux associations en dehors de l'activité périscolaire et TAP pour l'école.

**Résultat de l'exercice
(Recettes-Dépenses) 2016
246 146,20 €**

Le détail du compte administratif est disponible en Mairie sous la forme M14 réglementaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 946 005, 00 €

Dont 465 850 € de subventions

versées pour les acquisitions et 400 000 € de réserve d'excédents.

Dépenses : 481 944, 31 €

Dont 241 361,33 € pour l'acquisition Mogavero et 55 141,08 pour les terrains Cesari et Ascari ainsi 195 349, 78 € pour les frais d'études de la future école.

Résultat de l'exercice : 464 060,31 €

Il est à noter que le budget voté en 2016 était de 6 053 085,21 € tant en recettes qu'en dépenses ce qui montre un retard important à l'investissement. Le même constat avait déjà été fait sur les exercices 2014 et 2015.

Vote du compte administratif 2016 :
11 voix pour et 3 voix contre

3-Budget Primitif 2017 :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 1 103 346,86 €

Ce budget intègre l'excédent antérieur reporté pour 325 372,68 € Le montant des recettes nettes est donc de 777 974€ par rapport aux 976 166 € réalisées en 2016.

Rien ne justifie une baisse des recettes de 20.30 % de 2016 à 2017, les recettes nous paraissent sous estimées.

Dépenses : 1 103 346,86 €

Ce budget intègre le virement à la section investissement pour 174 996,86 €.

Les autres postes sont budgétés à la hausse par rapport au réel 2016 pour un total net de 928 350.00 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017 (SUITE)

Monsieur le Maire nous indique budgéter certains postes à la hausse pour ne pas faire trop de modificatifs en cours d'année... mais essaiera de conserver le même objectif que 2016.

Pourquoi ne pas budgéter les objectifs réels ? Rien ne justifie une hausse de 27,16 % des dépenses qui nous paraissent très surestimées.

En conséquence les élus de Lantosque Autrement n'ont pas voté ce budget qui n'est pas sincère.

BUDGET D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 5 866 416,28 €

Dont 2 000 000 € d'emprunt,
1 050 000 € de subventions et soit
près de 2 786 000 € d'excédents
cumulés !

Recettes : 5 866 416,28 €

Principalement 4 500 00,00 € pour
la nouvelle école

Vote du budget primitif 2017 :
12 voix pour
3 voix contre

Comme nous l'avons déjà signalé les autres années nous manquons d'une vision d'ensemble et d'un calendrier pour aborder la rénovation et les travaux sur notre commune.

La promesse faite plusieurs fois en 2015 et 2016 d'avoir des réunions sur cet important sujet n'a pas été tenue !

M le Maire continue à travailler sans l'avis de son conseil municipal. Nous découvrons les comptes et les budgets le jour où nous devons délibérer.

4-Affectation du résultat de l'exercice 2016 de la commune :

14 voix pour
1 abstention

Affectation des excédents d'exploitation aux budgets investissement (simple jeu d'écriture).

Vote de l'ensemble des élus

5-Réalisation d'emprunt pour le financement de la nouvelle école :

M le maire propose un emprunt de 2 000 000,00 € sur 20 ans au taux de 2,01% après avoir consulté 3 banques.

Nous avons l'impression que ce montant est très élevé eu égard la part communale annoncée pour le financement de l'école. Il est vrai que la part communale est encore assez floue. Au départ M le maire parlait de 30% du montant, aujourd'hui ce serait plutôt 40% ce qui n'est toujours pas arrêté !

M le maire nous réponds que les taux ont tendance à remonter donc il vaut mieux emprunter maintenant afin de conserver quelque marge de manœuvre pour d'autres projets à venir et notamment le financement de la démolition des immeubles en état de péril...

Vote de la délibération :
12 voix pour
3 abstentions

6-Modification des statuts du syndicat mixte de la vallée de la Vesubie et du Valdeblorre :

L'objet est d'intégrer la piscine couverte de la Bolline Valdeblorre qui sera gérée par le syndicat mixte.

Vote de la délibération

Question orale :

Procédure d'appel d'offre :

M le Maire nous remet un rapport signé par lui-même concernant le déroulement de l'appel d'offre réalisé avec l'assistance gratuite des services du département.

Les entreprises ayant soumis aux 6 différents lots sont décrites et des critères de prix (70%) et de valeur technique (30%) ont déterminés une note pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux concernés par le lot.

Nous regrettons et déplorons qu'aucun élu du conseil municipal n'ait été associé à ces travaux.

Une commission d'appel d'offre municipale aurait pu suivre ce dossier avec l'assistance technique et administrative du département. Mais celle-ci (quoique obligatoire) n'existe pas à Lantosque.

Il est à noter que les résultats du marché ont été publiés dans Nice Matin du vendredi 31 mars 2017 sans qu'aucun élu ne soit au courant.

A la question pourquoi pas de commission d'appel d'offre municipale malgré que la commune soit adjudicataire ? Monsieur le Maire réponds que cela n'est pas nécessaire dans la cadre de la procédure utilisée (Mapa).

Nous vérifierons auprès d'un conseiller juridique si cette commission est obligatoire ou pas.

En tout cas le code des marchés publics article 22 oblige à une création d'une CAO avec 3 membres élus au scrutin proportionnel de liste pour les communes de plus de 1000 habitants.

LETTRE AU MAIRE DE LANTOSQUE

Monsieur Jean THAON
Maire de Lantosque
Mairie de Lantosque

06450 LANTOSQUE

Recommandé AR

Lantosque le 6 juin 2017

Objet : Demande d'information

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 3 février 2017 nous vous avons demandé plusieurs informations concernant les finances et les projets communaux. Vous nous avez répondu lors du conseil municipal du 10 avril dernier sur le déroulement de la procédure d'appel d'offres concernant l'école mais vous ne nous avez toujours pas répondu sur les autres points à savoir :

- Financement définitif du projet de l'école :

Montant et détails des subventions
Part communale pour le projet

- Restructuration de la place des tilleuls :

Nous avons appris lors de la cérémonie des vœux qu'un projet était en cours sans même une information et une discussion en conseil municipal !

Ce serait bien de consulter votre conseil municipal ainsi que les commerçants concernés par cette restructuration avant de l'annoncer à la population !

- Calendrier des rénovations votées en conseil municipal :

Lavoir de Saint André (Délibération 2013 ou antérieure)
Barbecue et réserve au cercle de Pélasque (Délibération du 25 septembre 2014)
Presbytère (Délibération 2016)
Chapelle Sainte Croix (Délibération 2016)
Rénovation bâtiments des casernes (Délibération 2016)

- Situation du dossier en arrêté de péril :

Plus de 16 mois après le jugement quelles sont les actions prévues pour lever l'arrêté de péril et dégager les responsabilités de la Mairie ?

D'autre part nous vous demandons une nouvelle fois par ce courrier les documents suivants :

- Budget 2017 et arrêté des comptes 2016 :

L'article L.2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que toute personne physique ou morale peut obtenir communication des budgets et compte de la commune.

La loi du 17 juillet 1978 implique un droit de communication plus étendu pour les documents budgétaires, comptables et fiscaux.

Les documents communicables comptables sont :

- Le compte de gestion

- Les différents livres et registres comptables (mandats, titres de recettes, bordereaux, etc.)

- Les pièces justificatives des dépenses et des recettes

Sans entrer dans tous les détails du compte administratif, nous souhaiterions obtenir le détail des dépenses et les justificatifs de la section de fonctionnement, pour les années 2015 et 2016, des comptes suivants :

-6188 : autres frais divers

-6232 : Fêtes et cérémonies

-6554 : Contribution organismes de regroupement



Nous vous demandons de nous fournir une copie sous la forme M14 des comptes 2016 et du budget 2017 objets des délibérations du 10 avril dernier.

- Révision des listes électorales :

Pouvez-vous nous communiquer sur une clé USB comme en 2016, la dernière version mise à jour des listes électorales avec le détail des nouveaux inscrits et des radiations ?

Dans l'attente de vos réponses et en vous re-

merciant par avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre parfaite considération.

Alain Martel

Danièle Robini

Jean Marc Gilli

Nos élus (qui représentent 47 % de notre population) ne peuvent dans ses conditions exercer normalement leur travail :

- pas de documents préparatoires avant les délibérations pour le vote du budget primitif,

- aucune information sérieuse sur les dossiers en cours.

- pas de réunion de travail.

- pas de réponse à leurs demandes.

- pas de réponses à leur courrier.

Voilà pourquoi il est difficile pour nos élus de peser sur les choix et les décisions de la Mairie et de vous représenter convenablement.

Que faudra-t-il faire pour que la démocratie locale soit respectée et que la simple politesse de répondre à une lettre soit elle-aussi de mise ?

LANTOSQUE AUTREMENT

les brèves-les brèves-les brèves-les brèves-les brèves-les brèves



Bravo aux organisateurs du 2^{ème} festival du Riou: une belle réussite !
Vivement le 3^{ème}

LES ANIMATIONS DE LANTOSQUE AUTREMENT ÉTÉ 2017



3^{ème} CONCOURS DE BOULES EN TRIPLETTES LE 15 AOÛT

inscriptions sur place

inscriptions sur le site : <https://www.lantosque-autrement.info>

BALLADES AVEC PIQUE-NIQUE OUVERTES À TOUTES ET TOUS



le Samedi 8 Juillet : pique nique à la Cerisière : départ Lantosque 9h

le Dimanche 6 Août : pique nique les Oules par Gaudissart.

départ Lantosque 9h

le Dimanche 3 Septembre : pique nique à Béasse. départ les Crottes 9 h

le Dimanche 8 Octobre : le tour du Cap Ferrat : départ Lantosque 8h

baladez à votre rythme ou rejoignez nous sur les lieux de pique-nique

inscriptions sur le site "<https://www.lantosque-autrement.info>", ou sur place.

SAMEDI 5 AOÛT A PELASQUE

PREMIÈRE RÉUNION " RENCONTRE AVEC LES HABITANTS "



*Cette réunion est ouverte à toutes et tous :
venez y apporter vos idées, vos suggestions,*

vos contributions à l'amélioration de votre cadre de vie et de la vie locale.

Les élus et l'association "Lantosque autrement"